

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA-1303
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT
REGROUPÉ ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y
SONT RATTACHÉS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1303 décrétant des travaux pour la construction d'un entrepôt regroupé et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 18 décembre 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise du directeur de l'accompagnement et des finances municipales, M. Richard Villeneuve, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 6 janvier 2025.

La greffière,

Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 6 janvier 2025 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour et au bureau municipal et bureau de poste de l'ancienne municipalité de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 6 janvier 2025

Mariane Michaud, greffière